



Lettre d'information n°11 – mai 2017

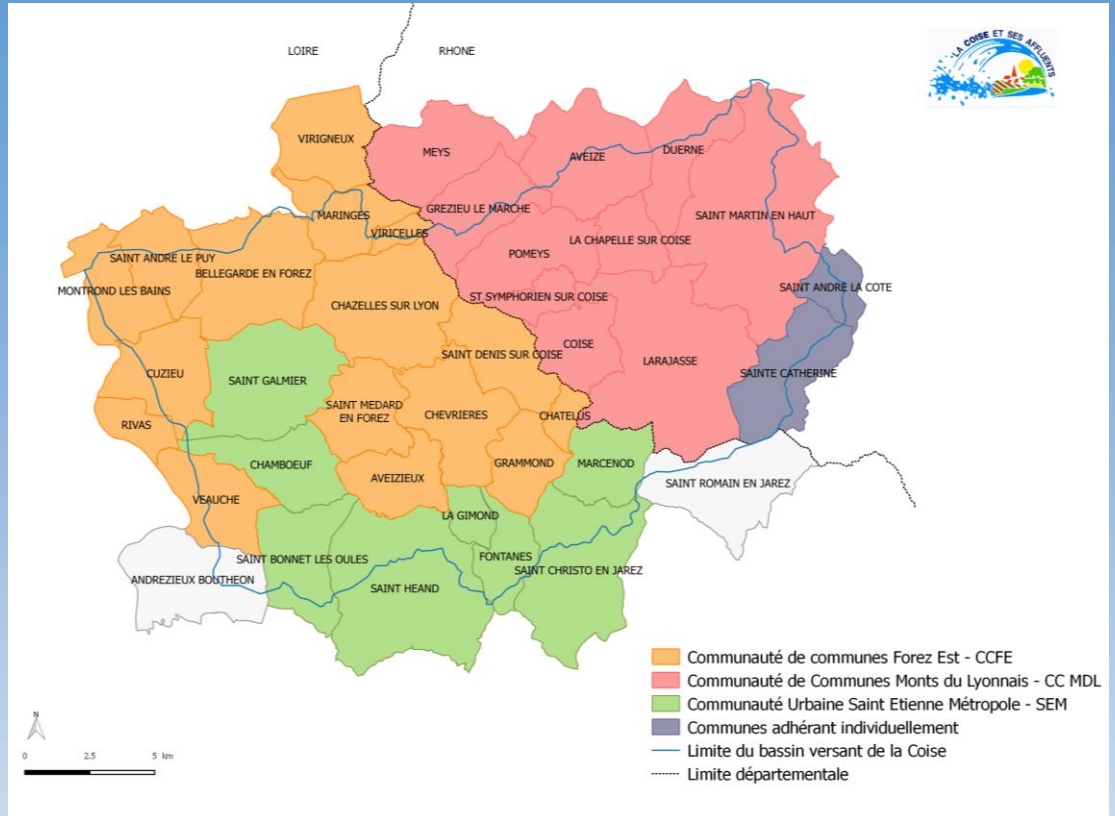
Le SIMA de nouveau en « ordre de marche »

Un nouveau comité syndical s'est mis en place le mardi 21 février 2017, suite à la création des nouveaux EPCI (établissement public de coopération intercommunale) adhérents au SIMA Coise.

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) a eu, comme sur de nombreux territoires, des répercussions sur le SIMA Coise sans en changer ses objectifs et ses compétences.

Depuis le 1er janvier 2017, avec la disparition de trois EPCI : les communautés de communes du Pays de St Galmier, Forez en Lyonnais et Hauts du Lyonnais, la gouvernance du SIMA a changé avec l'arrivée de SEM pour 8 communes, Forez Est pour 16 communes (dont deux uniquement pour la compétence ANC) et Monts du Lyonnais pour 10 communes dont 1 uniquement pour la compétence ANC).

Aujourd'hui, ce sont 18 délégués titulaires qui représentent leur collectivité pour la compétence rivière et 16 parmi eux, également pour la compétence ANC.



Suite aux élections du 21 février 2017, JY Charbonnier a été reconduit à la présidence du SIMA Coise et Pascal Gonon et Pascal Murigneux ont été reconduits respectivement aux places de 1er vice-président pour le suivi des travaux et des actions agricoles et 2ème vice-président pour le suivi du service public d'assainissement non collectif.

Le comité syndical est composé de 18 membres :

(en gras les membres du bureau)

Pour St André la Côte
Monsieur REYNARD Roger

Pour Forez Est

Madame DA FONTE Valérie
Monsieur DEMMELBAUER Patrick
 Monsieur DESHAYES Sébastien
 Madame DESJOYAUX Armelle
 Monsieur DUBOIS Gérard
 Monsieur DUMAS Christophe
 Monsieur ROCHETTE Georges

Pour Ste Catherine
Monsieur DUSSURGEY Pierre

Pour SEM

Monsieur CHARBONNIER Jean Yves, Président
Monsieur GONON Pascal,
 Vice président en charge des travaux et de l'agriculture
 Monsieur THIZY Gilles
 Monsieur CHARBONNIER André

Pour CC MDL

Monsieur MURIGNEUX Pascal,
 Vice-président en charge de l'ANC
 Monsieur MORALES Philippe
Monsieur BERNE Marcel
 Monsieur VILLARD Patrick

Un nouveau contrat territorial pour la période 2017-2021

Sur la base des résultats de l'évaluation du second contrat de rivière, les acteurs du bassin versant ont défini, dans le cadre d'un séminaire et d'ateliers de travail, une nouvelle stratégie pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques répondant aux enjeux identifiés en 2015 sur le bassin versant de la Coise.

Il s'agira de garantir une gestion globale et coordonnée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, en associant le plus largement les acteurs concernés

CETTE POLITIQUE SERA STRUCTUREE AUTOUR DE 4 PRINCIPAUX AXES :

AXE 1 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Actions portées :

- Par les collectivités pour réduire les pollutions domestiques et celles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Par les particuliers pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif
- Par le SIMA Coise pour sensibiliser et accompagner les particuliers aux techniques de « jardiner autrement » sans pesticides
- Par le SIMA Coise ou d'autres acteurs pour accompagner les agriculteurs dans une démarche visant à limiter l'impact de

AXE 2 : AMELIORATION DE L'ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Actions portées par le SIMA Coise pour :

- Poursuivre la gestion différenciée des boisements de berge pour améliorer l'hydraulique et la thermie de l'eau
- Engager des travaux visant à l'amélioration de la continuité écologique avec un programme de suppressions ou d'aménagements d'ouvrages hydrauliques (seuils ou ponts) faisant obstacles au transit sédimentaire et à la circulation du poisson
- Poursuivre la lutte contre les espèces envahissantes comme la renouée du Japon
- Développer des partenariats pour contrôler les populations de ragondins
- Restauration fonctionnelle des cours d'eau : replantation, protection végétale des berges, mise en défens des berges

Le nouveau contrat territorial 2017-2021 a été construit en s'appuyant sur ces 4 axes. Dès l'année 2017, des actions sont lancées grâce à l'agence de l'eau Loire Bretagne qui a donné son accord pour accompagner financièrement le SIMA Coise

AXE 3 : GESTION QUANTITATIVE

Actions portées par le SIMA Coise ou les collectivités :

- Réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant
- Prendre en compte la gestion des eaux pluviales à l'échelle communale grâce à un diagnostic complet (assainissement/eaux pluviales)

Une action transversale qui concerne les trois premiers axes d'intervention : **lutte contre l'érosion des sols**

- Maintenir et développer les structures végétales permettant de limiter le ruissellement
- Mieux gérer les eaux pluviales en favorisant l'infiltration ou le ralentissement des écoulements

AXE 4 : ANIMATION, COMMUNICATION ET CONCERTATION

Pour mener à bien ces 3 axes d'intervention

- Animer les programmes d'actions,
- Communiquer, sensibiliser auprès de l'ensemble des acteurs : élus, partenaires, usagers.....

Large concertation pour le dépôt d'un avenant au Contrat territorial :

Au cours du dernier trimestre 2016, en s'appuyant sur les résultats de l'étude bilan du deuxième contrat de rivière, l'équipe du SIMA a déposé un programme d'actions sur toutes les thématiques qui concernent le bassin versant de la Coise. Construits, pour des raisons administratives, dans l'urgence, ce nouveau contrat de rivière appelé « contrat territorial » va faire l'objet dès cette année 2017 du dépôt d'un avenant. Pour cela une large concertation est menée auprès de tous les partenaires et acteurs du territoire.

Quelques chiffres pour le contrat territorial (avant avenant) qui va être signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Volet A : Amélioration de la qualité des eaux superficielles: volet agricole 2017-2021	582 500 €
Volet B : Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques (2017 uniquement)	350 285 €
Volet C : Coordination, Animation, communication et suivi (2017 uniquement sauf pour animation eau et agriculture)	462 967 €

Le volet A, agricole concerne les 5 années du contrat, mais va faire l'objet d'un avenant où d'autres acteurs du territoire pourront être porteurs d'actions dès l'instant que ces dernières répondront aux objectifs du contrat.

Pour les deux autres volets, seule l'année 2017 a été prise en compte.

Si le contrat initial s'élève à un montant de 1 395 752 €, le montant total du nouveau contrat territorial, après avenant, pour la période 2017-2021 devrait avoisiner les 4 millions d'euros. Pour le dossier déposé sur la base de 1 395 752 euros, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'engage à apporter 865 831 euros soit une moyenne de 62 %, le FEADER 206 700 € sur le volet agricole et les 323 221 euros seront financés par le SIMA avec des aides des départements Loire et Rhône à travers leurs nouvelles modalités financières. Les actions portées par les collectivités ou les particuliers pour l'amélioration des réseaux de collecte et le traitement des eaux usées (assainissement non collectif) n'apparaissent pas dans le contrat territorial.

La totalité du contenu technique et financier est en ligne sur le site du SIMA Coise (www.sima-coise.fr)

Une étude pour réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant

La gestion des eaux pluviales devient une préoccupation pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique. Les derniers événements climatiques, dont les orages de juin 2015 et 2016 sur des communes du bassin versant ont donné encore plus de sens à ce besoin d'études pour définir une gestion globale. Même si dans des circonstances climatiques exceptionnelles, les avaloirs, les grilles d'évacuation ou encore les réseaux ne sont pas suffisamment dimensionnés, il est important de définir des secteurs « coulées vertes » où les eaux pourront s'écouler sans occasionner de dégâts sur les biens et les personnes.

Lors du comité syndical du 6 décembre 2016, les élus ont validé de retenir le bureau d'études « Réalités environnement » pour réaliser cette étude de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant de la Coise. Cette dernière doit être un outil mis à disposition des communes afin qu'elles puissent réaliser le zonage communal de gestion des eaux pluviales tout en tenant compte de leur situation sur le bassin versant de la Coise.

Les objectifs principaux de cette étude sont :

- Comprendre les phénomènes de ruissellement (production, transfert, accumulation)
- Quantifier les charges hydrauliques et polluantes mobilisées par temps de pluie
- Définir les zones sensibles au ruissellement
- Etablir une politique globale de gestion des eaux pluviales
- Définir des actions structurantes permettant de limiter la vulnérabilité du bassin versant



Figure 1 La gestion des eaux pluviales ça peut être la pose de cuve de rétention enterrée, mais c'est aussi une prise en compte dans l'aménagement global pour favoriser l'infiltration lorsque les conditions le permettent ou l'aménagement de nombreux petits espaces pour faire de la rétention : noues, espaces verts

Newsletter Alternatives Agr'Eau N°5 :

Une nouvelle newsletter technique à destination des acteurs agricoles, réalisée en partenariat avec le SYMILAV a été éditée en fin d'année 2016. Elle traite de la culture et du développement des « Maïs Population » dans notre département. Développée par des agriculteurs souhaitant davantage d'autonomie semencière, la culture de ces anciennes variétés locales, révèle une moindre dépendance à l'usage des intrants.

Retrouver cette newsletter en cliquant sur le lien suivant :
Newsletter Alternatives Agr'Eau N°5



Visite de la nouvelle station d'épuration du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux

Jérôme CANOT, technicien du SIVAP a consacré un peu de son temps pour faire visiter à l'ensemble de l'équipe du SIMA Coise et du SPANC, les travaux de la nouvelle station d'épuration du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux. Avant la mise en eau, la visite des différents ouvrages a permis de découvrir que le syndicat s'est doté pour plus de trente ans d'un équipement capable de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et environnementales.



Le castor de passage sur les berges de la Coise

S'il n'a pas été vu, de nombreuses traces sur des arbres à bois tendre (peupliers, saules) témoignent du passage du castor sur les bords de la Coise entre Cuzieu et St Galmier.



Lutte contre la renouée du Japon

Renouée du Japon le long de l'Anzieux



Renouée en fleur



Les renouées asiatiques (genre Fallopia) ont été introduites du Japon vers l'Europe au cours du XIX^e siècle en tant que plantes d'ornement.

La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) en particulier, s'est assez rapidement répandue en Europe puis en Amérique du Nord. Elle fait actuellement partie des espèces invasives les plus vigoureuses à l'échelle planétaire. Les modalités de ce potentiel invasif sont cependant encore mal connues.

A l'heure actuelle il est difficile de l'éliminer des terrains sur lesquelles elle s'est établie. Le fauchage et l'arrachage sont des méthodes de gestion classiques très utilisées. Cependant elles ne permettent pas d'éradiquer définitivement la plante.

Afin de mieux comprendre les processus biologiques impliqués dans cette invasion, le Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés de l'Université Lyon 1 (LEHNA) a lancé une étude sur plusieurs sites du département de la Loire.

Le SIMA Coise (Syndicat de rivières de la Coise et de ses affluents), en accord avec la commune de Montrond-les-Bains, a souhaité participer à cette expérimentation qui a pour but de tester si la présence d'espèces locales peut avoir une incidence sur la croissance de la renouée (principe de compétition biotique), le tout en parallèle d'une action mécanique (fauche mensuelle).

Pour cela, trois parcelles de 50 m² chacune envahies par la renouée ont été choisies et délimitées. Une fauche a été effectuée pour éliminer la biomasse aérienne présente, puis des rhizomes d'ortie ont été plantés dans une des parcelles et des rhizomes de sureau hièble dans une autre. Pour évaluer les résultats, une parcelle témoin a également été mise en place, où seule la fauche mensuelle sera réalisée d'avril à septembre.

Grâce à un suivi pluriannuel, ce dispositif permettra de voir in fine si la progression de la renouée sur les zones testées est maîtrisée via cette méthode de contrôle, dont l'intérêt est également de ne pas faire intervenir d'agents biologiques extérieurs à l'écosystème considéré.



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Le 500ème chantier de réhabilitation subventionnée d'une installation d'ANC vient de se terminer.

Le 500^{ème} chantier de réhabilitation subventionnée d'une installation d'ANC vient de se terminer.

En chiffre, cela représente **12.5% du parc du SPANC, 2.4 millions d'euros d'aides financières** pour les usagers de la part des agences de l'eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée et Corse, les principaux financeurs, mais aussi de la région Rhône Alpes Auvergne et du Conseil Départemental du Rhône, **4.4 millions d'euros** dépensés en **travaux** réalisés par les entreprises locales et **270 000 euros** en frais d'études.

Qualitativement, cela doit se traduire par une amélioration de la qualité de l'eau dans notre environnement proche, moins de risques sanitaires et environnementaux.

Cette prise de conscience, aidée par le SPANC du SIMA Coise est une vraie chance locale et a dépassé l'objectif de départ du SIMA Coise en 2010 de réhabiliter 400 installations classées « points noirs ». Le programme ne s'arrête pas en si bon chemin, et aujourd'hui les deux techniciens du SPANC, aidés par l'assistante administrative, accompagnent environ 150 usagers supplémentaires qui ont pris le train en marche pour participer à cette démarche collective et citoyenne.



SIMA Coise - SPANC

Techniciens Assainissement Non Collectif : Karine Aubry et Joël Souvignet

Pôle des services 1 passage du Cloître - 42330 SAINT GALMIER Téléphone : 04 77 94 49 61 - Email : spanc@sima-coise.fr

Quelques chiffres : Le 30 mars 2017, les membres du comité syndical se sont réunis pour le vote du budget 2017. Le budget est décomposé en deux parties : le fonctionnement et l'investissement équilibré en dépenses et recettes.

• Le Budget 2017 SIMA Coise :

Budget fonctionnement prévu : 697 482 euros :

Dépenses ☞ les frais de fonctionnement général du SIMA, les charges du personnel... des dépenses d'étude (135 000 euros) et de recherche (40 000 euros) : le suivi de la qualité de l'eau, l'étude du Schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle du bassin...

Recettes ☞ les participations des EPCI et des financeurs.

Budget investissement prévu : 291 539 euros :

Dépenses ☞ les restaurations de cours d'eau, entretien de la végétation, gestion des plantes envahissantes, mise en œuvre techniques végétales, mise en place d'abreuvoirs, mise en place de plantations, renaturation de cours d'eau...

Recettes ☞ les subventions des financeurs pour 70 à 80 % et participations des EPCI concernés pour le coût résiduel.

• Le Budget 2017 SPANC :

Budget fonctionnement prévu : 135 700 € :

Dépenses ☞ les frais de fonctionnement général du SPANC, les charges du personnel...

Recettes ☞ les redevances des usagers concernant les visites des techniciens pour les compétences obligatoires : l'instruction des dossiers permis de construire, les diagnostics pré-vente, la réalisation des contrôles de bon fonctionnement... Le suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée et publique, le suivi des vidanges. Les autres recettes de fonctionnement sont les subventions des financeurs.

Budget investissement prévu : 754 405 euros :

Dépenses ☞ les réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique (Etudes, travaux, vidanges) et privée (reversement des subventions des financeurs aux usagers)

Recettes ☞ Subventions des financeurs et la participation des usagers sur le coût résiduel.

Retrouvez toutes ces informations sur notre site : www.sima-coise.fr

SIMA Coise
Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents

Réalisé avec l'aide financière de :



Pôle des services 1 passage du Cloître - 42330 SAINT GALMIER

Téléphone : 04 77 52 54 57 -
- Email : contact@sima-coise.fr